

SAINT-MICHEL. Et si on vendait le parvis ?

La statue de Saint-Michel, aux Sables-d'Olonne, continue à alimenter les débats.

Ainsi, les élus de l'opposition sablaise Orlane Rozo-Lucas, Jacques Barreteau, Bruno Rivaland et Guy Bricard ont avancé une proposition en attendant que l'appel de la mairie des Sables-d'Olonne soit examiné, pour assurer le maintien de la statue. L'idée est de « vendre le parvis de l'église à une association culturelle, culturelle ou autre. »

« Cette solution pourrait être prise immédiatement et permettrait d'arrêter les procédures en cours, longues et coûteuses, sans parler du surcoût d'une votation. La solution est légale. Elle permettra de conserver la statue là où elle est, dans le respect de la loi, puisque le parvis redeviendra privé. Une seule obligation : vendre le parvis au prix fixé par les domaines. »

Selon eux, au prix de quelques milliers d'euros, « ce parvis utile pour le bon usage de l'église sera alors ramené à son rôle initial. Un rattachement définitif au bâtiment de l'église actuelle serait idéal. »

Pendant ce temps, d'autres associations apportent leur soutien à la Libre Pensée.



La statue de Saint-Michel.

D'autres soutiens à la libre pensée

Ainsi, Sud Education, Vendée Solidaires et Attac de Vendée « se félicitent de la décision de justice concernant la statue de Saint-Michel aux Sables-d'Olonne. »

Pour ces associations, « sous couvert de "tradition", les édiles locaux dévoilent les principes de la laïcité, l'instrumentent pour promouvoir des politiques racistes notamment vis-à-vis des personnes de religion musulmane ou supposées telles et défendent de fait un "catholicisme d'Etat". »

Le congrès départemental de la Fédération de Vendée de la Libre Pensée, réuni aux Sables-

d'Olonne le 22 janvier dernier, était une nouvelle occasion pour l'association de se féliciter du jugement du Tribunal Administratif de Nantes du 16 décembre 2021 et d'apprécier les nombreux soutiens reçus.

La Libre Pensée « dénonce la campagne de calomnies, d'insultes, de mensonges divers développée à partir de cet événement. Au-delà de ces périétés, la connaissance de la loi par les citoyens et citoyennes a-t-elle progressé ? Ses conséquences fondamentales pour les libertés publiques (liberté de conscience et liberté d'exercice des cultes) en sont réaffirmées, malgré des dénégations sous des prétextes divers. »

La Libre Pensée évoque d'autres combats à mener tels que la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918, la défense de l'École publique et laïque et celle de la laïcité de l'Etat, dans toutes ses composantes.

« La période d'élections qui s'ouvre jusqu'au mois de juin permettra de poser ces questions fondamentales aux candidats. Toutefois, la Fédération de Vendée de la Libre Pensée, fidèle à sa volonté de respecter la liberté de conscience, ne donnera pas de consigne de vote. »

L'affichage maintenu

De son côté, Yannick Moreau a répondu à l'observatoire de la laïcité qui lui avait demandé de mettre fin à la campagne d'affichage mettant en scène la statue avec la mention « indéboulonnable ! ». Selon Yannick Moreau, « les affiches visées ne dérogent aucunement au principe républicain de laïcité que vous invoquez. Aussi, cette campagne d'affichage sera maintenue comme prévu initialement jusqu'au début du mois de février, période qui marque la fin des vœux à la population. »